

PUBLIC VISÉ

Personnel devant enseigner les gestes de premiers secours dans le cadre de l'organisation Santé et Sécurité de l'entreprise, ou formateur employé par un organisme de formation.

Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

PRÉ-REQUIS

- ▶ Posséder le certificat SST en cours de validité
- ▶ Avoir suivi la formation "Bases en Prévention", selon le référentiel national

TYPE D'ACTION

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION

- ▶ Formacode : 42856 – Formation formateur sécurité
- ▶ NSF : 333 – Enseignement, formation

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION

- ▶ Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du code du travail
- ▶ Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du code du travail
- ▶ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- ▶ SST : Document de référence INRS

DURÉE

Formation initiale : 56 heures (8 jours)

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50 à 60% du temps de formation

PÉRIODICITÉ

Certificat valable 36 mois

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

6 à 12 personnes (la formation ne peut pas avoir lieu à moins de 6 participants)

MOYENS D'ENCADREMENT

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- ▶ Cette formation doit être réalisée par un formateur de formateur d'un organisme habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Le certificat SST est adressé par courrier après édition, en cas de réussite à l'évaluation finale.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- ▶ A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de former, évaluer et recycler les salariés, en matière de sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son activité professionnelle.
- ▶ **Validation** : Un test d'aptitude pédagogique terminant la formation, permet s'il est favorable, de délivrer un certificat de Formateur SST autorisant l'enseignement du sauvetage secourisme du travail. Pour rester valable, ce certificat impose une formation continue

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Enseignements théoriques

- ▶ Appropriation des documents de référence
- ▶ Pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail
- ▶ Conduite des apprentissages spécifiques (formation initiale et continue des SST)
- ▶ Evaluation des SST

Enseignements pratiques

- ▶ Exposés-débats, travaux en groupe et en sous-groupes
- ▶ Simulations de situations pédagogiques

Bilan de la formation

TARIF

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulterPublic visé